Compte rendu de la séance du jeudi 01 mars 2018

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Jean-Claude CHANTRAINE, Sylvie FOURCADE, Sophie ASSIMANS, Sandra CLOUET, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Philippe ,LACAZE, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

Représenté : Jean-Marc BUFFEL par Sylvie FOURCADE

Absents : Ana ALVAREZ, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU

Secrétaire de la séance: Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- Comptes Administratifs et Comptes Gestion 2017
  - M14 Commune
  - M4 Eau
- Ouverture de crédits par anticipation exercice 2018
- SMEAVO : Délégation de compétences ANC et Eau potable
- SMNEP : Modification des statuts
- C.R CommissionTravaux
- O.N.F : programmation 2018
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Forêt communale Travaux 2018

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du bilan de gestion 2017 et de la proposition de programme 2018 relatifs à la forêt communale de LAMARQUE-PONTACQ, établis par l'Office National des Forêts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les propositions de travaux de gestion courante mentionnés dans le document ONF « Programme d'actions pour l'année 2018», pour un montant prévisionnel de **3 935.00 € H.T.**
- INFORME l'Office Nationale des Forêts que, au vu du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt seront :

- **Travaux sylvicoles. Dégagement de régénérations naturelles** **1 849.00 € H.T.**
  - Dégagement manuel (parcelle 1.c - 0.72 ha)
  - Dégagement mécanique (parcelle 1.c - 0.30 ha)
  - Maintenance mécanisée : cloisonnement sylvicole (parcelle 1.c - 0.72 ha)
  - Dégagement des régénérations naturelles (parcelle 1.b – 0.70 ha)

- **Travaux de maintenance** **2 086.00 € H.T.**
  - Entretien des clôtures (parcelle 1.a – 1 300 ml)
  - Réseau de desserte entretien végétation 1.4 km

Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que diverses opérations, qui seront inscrites aux budgets de l'exercice 2018, requièrent l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement.

Ces crédits d'investissement permettront la mise en paiement de programmes engagés en fin d'année 2017 ou de faire face aux dépenses à engager avant le vote du budget primitif 2018 :

- mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg : bureau d'études TERRITORI 3 300 €
- programme voirie 2017 : entreprises VIGNEAU et CD Marquage 17 000 €
- parution presse enquête publique 411.43 x 4 1 650 €
- traitement contre l'humidité du mur de la Mairie : entreprise HABIT CONFORT PYRENEES 3 500 €
- peintures intérieures de l'église : entreprise JOUANMIQUEOU 4 100 €
- extension réseau électrique : S.D.E. 1 800 €

Afin de pouvoir procéder au mandatement de ces dépenses dès la réception des factures, sans attendre le vote budgétaire, Monsieur le Maire propose d'effectuer une ouverture anticipée de crédits sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- dans le cadre de la réglementation des finances publiques, d'ouvrir des crédits par anticipation, dans la limite maximale de 25 % des crédits ouverts au Budget Primitif de l'année N-1, du budget suivant

  - Budget Principal : Voirie 21 950 € (art.2315)
    Bâtiments 7 600 € (art.2313)
    Réseaux 1 800 € (art.2041582)

  Ces crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2018

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Adhésion au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse (S.M.E.A.V.O)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'aurait la Commune à adhérer au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse, compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Depuis le 1er janvier 2018, la commune a déjà confié la compétence « Assainissement collectif » audit syndicat.
Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité de saisir le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse d'une demande d'adhésion de la Commune de LAMARQUE-PONTACQ à compter du 1er juillet 2018, pour les compétences suivantes :

- Eau potable
- Assainissement non collectif (A.N.C)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DEMANDE, à compter du 1er mai 2018, la délégation de la Commune de LAMARQUE-PONTACQ au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse des compétences suivantes :
  - Eau potable
  - Assainissement non collectif (.A.N.C)

- CHARGE Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président du Syndicat de cette délibération afin que soit engagée une procédure de délégation de la commune pour les compétences sus-indiquées.

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (S.M.N.E.P)

Le Syndicat mixte du Nord Est de Pau, syndicat de production d'intérêt départemental, a été créé en 1963, à l'initiative des syndicats de la Plaine de Nay, de Nay Ouest, de Lembeye, de la Vallée de l'Ousse, et des Luy et Gabas.
La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, aura un fort impact sur les collectivités adhérentes au SMNEP. Dans un premier temps, les syndicats suivants :

- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Viella
- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Luy Gabas Lées
- Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay

seront respectivement remplacés au 1er janvier 2018 par :

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois
- Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Luy Gabas Lées
- Communauté de communes du Pays de Nay.

En attendant l'achèvement des Schémas de Réorganisation en cours de la Vallée de l'Ousse et du Vic-Bilh Montanérès et d'autres syndicats partenaires le SMNEP est maintenu dans ses compétences.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la modification des statuts du SMNEP.

Désignation des délégués au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn et Bigorre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la fusion du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO) et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Vic Bilh (SI AEP Vic Bilh), il doit être créé une nouvelle structure dénommée Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn et Bigorre. Il convient d'élire les délégués de la commune pour le nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE :
Titulaires :

Jeannine CAILLABET 15 Carrèrelongue 65380 LAMARQUE-PONTACQ
Michèle COSTE 31 chemin Henri IV 65380 LAMARQUE-PONTACQ

Suppléants :

Philippe LACAZE 9 rue des Tanneries 65380 LAMARQUE-PONTACQ
Sylvie FOURCADE 1 chemin des Allias 65380 LAMARQUE-PONTACQ

comme représentants de la commune au Comité du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn et Bigorre.

Demande subvention exceptionnelle "La Dinerola"

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par « La Dinerola », association qui contribue au financement d'emplois d'animateurs pour la gestion des temps périscolaires de l'école « La Calendreta » sise à ESPOEY -64- dans laquelle un enfant de la commune est scolarisé.
Considérant que la commune de LAMARQUE-PONTACQ ne peut offrir l'enseignement de l'occitan dans son établissement scolaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE :

- l'attribution d'une subvention à « La Dinerola » association en charge de la gestion du temps périscolaire de « La Calendreta » d'ESPOEY, à l'unanimité des membres présents
- le montant de cette subvention s'élèvera à 100 € (cent euros) par 8 voix pour et 3 abstentions
- cette somme sera reprise dans les subventions du budget 2018.

Commune M14 Vote du Compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune M14 Vote du Compte administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jeannine CAILLABET, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Marc BEGORRE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	119 688.93			97 310.03	119 688.93	97 310.03
Opérations exercice	409 546.72	1 029 069.28	313 743.25	356 471.03	723 289.97	1 385 540.31
Total	529 235.65	1 029 069.28	313 743.25	453 781.06	842 978.90	1 482 850.34
Résultat de clôture		499 833.63		140 037.81		639 871.44
Restes à réaliser						
Total cumulé		499 833.63		140 037.81		639 871.44
Résultat définitif		499 833.63		140 037.81		639 871.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Commune M14 Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante

Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	619 522.56
1. Résultats d'investissements antérieurs cumulés au 31/12/2016	119 688.93
2. Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	499 833.63
3. Restes à réaliser de l'exercice en dépenses	0.00
4. Restes à réaliser de l'exercice en recettes	0.00
5. Résultat modifié des restes à réaliser 2017	0.00
Résultat de fonctionnement	
6. Résultat de l'exercice	42 727.78
7. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/2016	97 310.03
8. Résultat cumulé avant affectation	140 037.81

- **DECIDE** des affectations suivantes

i)	affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	
	reste disponible	140 037.81
j)	résorption du déficit d'investissement	0.00
	reste disponible	140 037.81
k)	affectation en réserve complémentaire	499 833.63
l)	solde reporté en excédent de fonctionnement	140 037.63

Inscriptions au budget 2018 :

Ligne budgétaire 001 :	Excédent d'investissement reporté	499 833.63
	Déficit d'investissement reporté	0.00
Compte 1068 :		0.00
Ligne budgétaire 002 :	Excédent de fonctionnement reporté	140 037.63

M4 EAU Vote du Compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M 4 EAU Vote du Compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jeannine CAILLABET, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Marc BEGORRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	95.53			31 486.77	95.53	31 486.77
Opérations exercice	4 214.71	6 919.53	7 441.91	8 159.97	11 656.62	15 079.50
Total	4 310.24	6 919.53	7 441.91	39 646.74	11 752.15	46 566.27
Résultat de clôture		2 609.29		32 204.83		34 814.12
Restes à réaliser						
Total cumulé		2 609.29		32 204.83		34 814.12
Résultat définitif		2 609.29		32 204.83		34 814.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M4 EAU Affectation de résultats de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- PREND ACTE des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante

  Résultat d'investissement
  Résultat de l'exercice 2 704.82
  9. Résultats d'investissements antérieurs cumulés au 31/12/2016 - 95.53
  10. Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017 2 609.29
  11. Restes à réaliser de l'exercice en dépenses 0.00
  12. Restes à réaliser de l'exercice en recettes 0.00
  13. Résultat modifié des restes à réaliser 2017 0.00

  Résultat de fonctionnement
  14. Résultat de l'exercice 718.06
  15. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/2016 31 486.75
  16. Résultat cumulé avant affectation 32 204.81

- DECIDE des affectations suivantes
  e) affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement 0.00
  reste disponible 32 204.81
  f) résorption du déficit d'investissement 0.00
  reste disponible 32 204.81
  g) affectation en réserve complémentaire 2 609.29
  h) solde reporté en excédent de fonctionnement 32 204.81

Inscriptions au budget 2018 :

Ligne budgétaire 001 : Excédent d'investissement reporté 2 609.29

	Déficit d'investissement reporté	0.00
Compte 1068 :		0.00
Ligne budgétaire 002 :	Excédent de fonctionnement reporté	32 204.81
	Déficit de fonctionnement reporté	0.00

M4 ASSAINISSEMENT Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Demande de subvention CA TLP Fonds d'Aide aux communes

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement du centre bourg pour

- une sécurisation de la sortie des élèves de l'école
- une rationalisation du stationnement des véhicules
- la mise en place d'un cheminement entre les différents bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite

qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Fonds d'Aide aux communes (Programmation 2018).

Le montant des travaux s'élève à 253 656 € H.T. selon un devis établi par le bureau d'études TERRITORI en charge du projet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre de la programmation 2018 du Fonds d'Aide aux communes
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Le Maire
Marc BEGORRE